

**Rapport de la présidente du jury
Concours d'accès aux cycles préparatoires
au concours interne et au troisième concours
de directeur d'hôpital et/ou d'établissement sanitaire
social et médico-social**

Année 2016

-=-=-=-=-=-

Présenté par Marie-Noëlle DESPLANCHES

Membres du Jury plénier¹

Anne DARDEL-LESMARIE, Directrice d'hôpital,
représentant le Directeur général de l'offre de soins.

Marie-Noëlle DESPLANCHES, Directrice d'hôpital
à l'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris

Guy JANVIER, représentant la Directrice générale de la cohésion sociale

Audrey LAFFONT, directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social
à la Fondation Aulagnier.

Jean-René LEDOYEN, représentant
le directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

Jacques LEDOUX, Directeur d'hôpital au Centre hospitalier
Henri Guérin de Pierrefeu du Var

¹ Arrêté du 19 janvier 2006 de la directrice générale du centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier

Ce concours s'est substitué depuis l'an dernier, aux anciens concours d'accès à un cycle préparatoire, l'un pour directeur d'hôpital, l'autre pour directeur d'établissement sanitaire social et médico-social qui ont fusionné.

Un concours d'accès au troisième concours a également été introduit sur le modèle de celui existant à l'École Nationale d'Administration. Pour ce concours, le nombre de places constitue entre 10 % et 20 % du nombre total des postes offerts à la précédente session des concours interne et troisième concours d'entrée en formation à l'EHESP.

1- Les conditions d'accès concours :

Selon les dispositions du [décret n° 2014-1706 du 30 décembre 2014](#) modifiant le [décret n° 2005-921 du 2 août 2005](#) portant statut particuliers des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et le [décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007](#) portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière les fonctionnaires et agents publics de la fonction publique hospitalière peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au concours interne. A cet effet, les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année, où prendra fin le cycle préparatoire au concours interne, les conditions requises pour se présenter au concours interne de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social d'entrée en formation à l'EHESP organisés par le Centre national de gestion.

Pour leur part, les personnes qui justifient d'un exercice durant au moins huit années au total, d'un ou plusieurs mandats électifs ou associatifs en qualité de responsables y compris bénévoles sans pour autant avoir la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent publics peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au troisième concours. Ils doivent justifier au 1er janvier de l'année où prend fin le cycle préparatoire au 3ème concours, les conditions requises pour se présenter au 3ème concours de directeur d'hôpital ou au 3ème concours de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social d'entrée en formation à l'EHESP, organisés par le Centre national de gestion.

Dans les deux cas, les lauréats suivent un cycle d'études d'une durée de douze mois.

2- Statistiques du concours :

2.1- Nombre de postes, de candidats inscrits, présents, admissibles et admis :

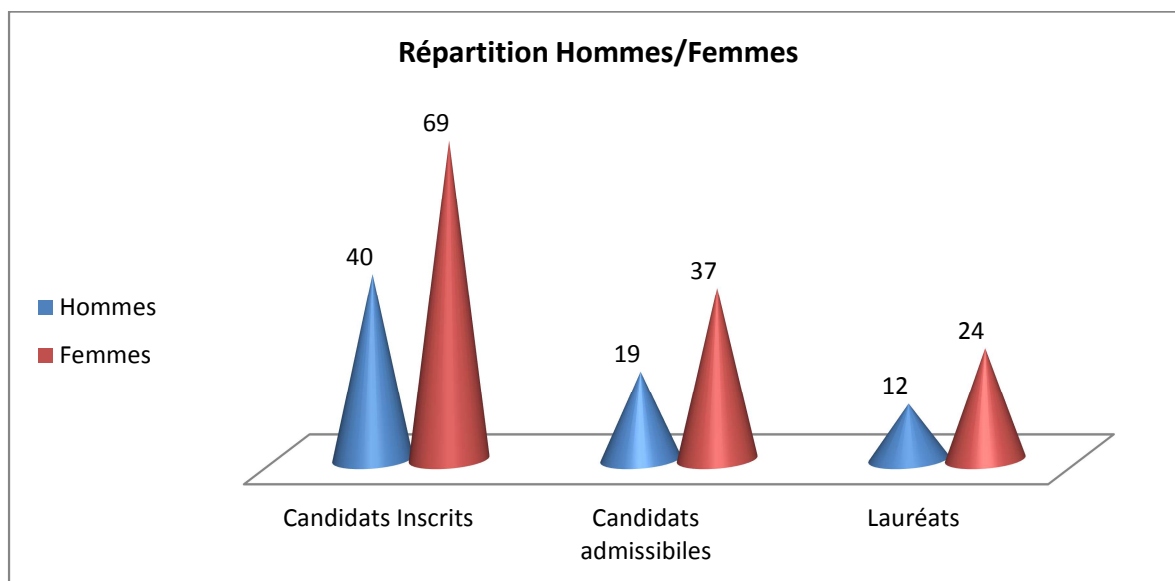
Année	Postes ouverts	Inscrits	Présents	% de Présents	Admissibles	Lauréats	Ratio Postes/ Lauréats	Taux de réussite Lauréats/ Présents
2016								
Cycle pour concours interne	63	107	98	91,59%	56	36	0,57	36,73%
Cycle pour 3 ^{ème} concours	7	2	2	100,00%	0	0	0	0,00
Total	70	109	100	91,74%	56	36	0,51	36,00%

.../...

Pour ce deuxième concours d'accès au cycle préparatoire, le nombre de candidats inscrits est diminution de 20% par rapport à l'an dernier (109 en 2016 contre 131 en 2015). A l'inverse, le nombre de lauréats est en hausse de 19% (36 en 2016 contre 31 en 2015). Pour autant on ne retrouve pas le niveau de 2014 lorsqu'il existait deux cycles distincts (62 lauréats dont 28 pour directeur d'hôpital et 34 pour directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social).

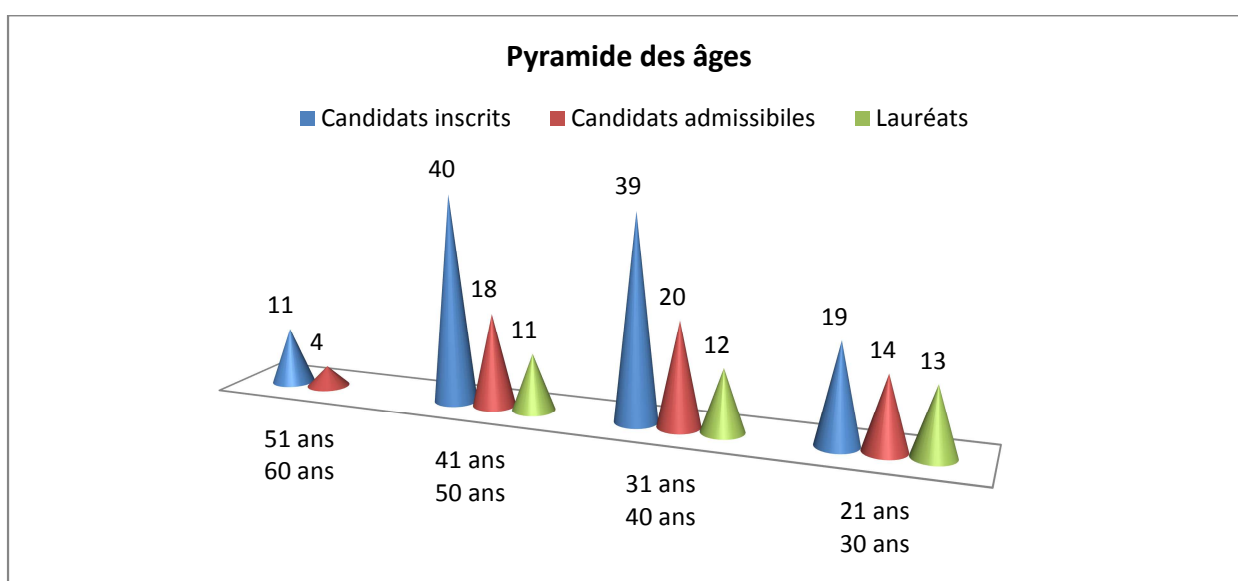
En ce qui concerne le nombre de candidats inscrits au concours d'accès au cycle préparant au troisième concours, celui-ci est en baisse (- 3, soit 2 en 2016 contre 5 en 2015) et aucun candidat n'a passé l'étape de l'admissibilité.

2.2- La répartition Hommes/Femmes (les deux cycles confondus) :



Comme en 2015, les femmes sont majoritaires, en 2016 parmi les candidats admis à concourir, elles constituent 63,30% des candidats inscrits (63,35% en 2015). Elles sont plus nombreuses parmi les candidats admissibles (66,07% contre 61,70% en 2015) et plus encore parmi les lauréats (66,57% contre 64,50% en 2015).

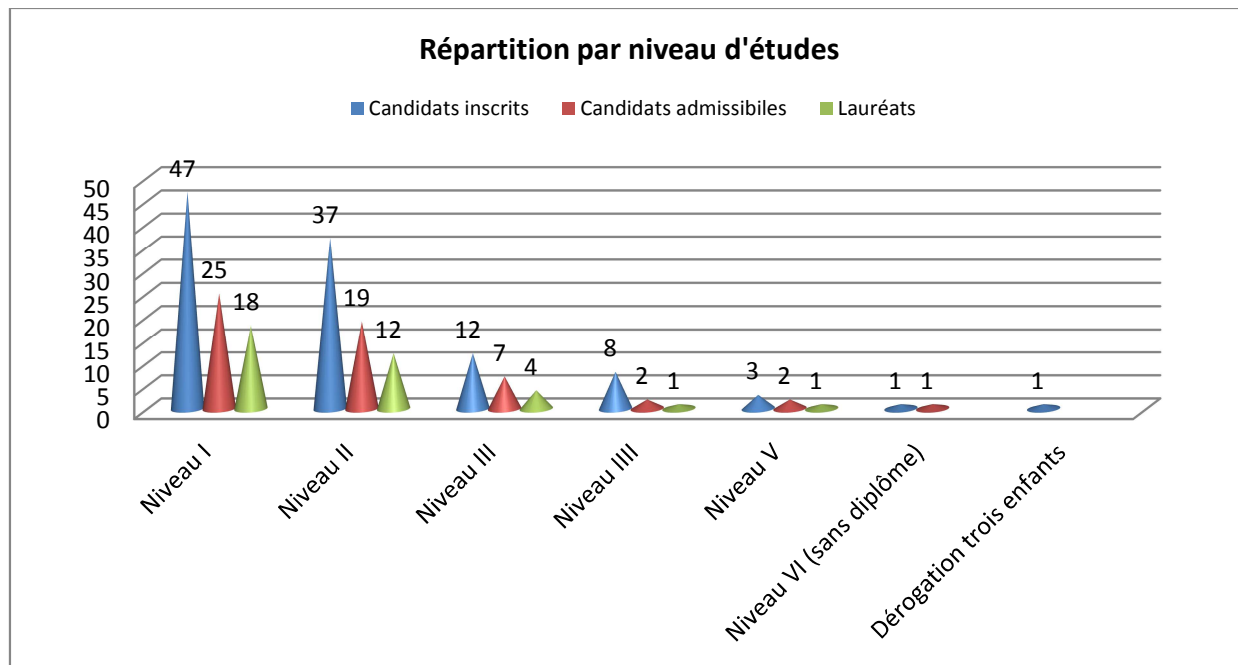
2.3- La pyramide des âges (les deux cycles confondus) :



.../...

Toutes les tranches d'âge sont représentées par les candidats inscrits, pour autant les tranches d'âges 31/40 ans et 41/50 ans représentent à elles deux 72% (78% en 2015). Parmi les admissibles et les lauréats les tranches d'âge 21/30 ans, 31/40 ans et 41/50 se répartissent en trois tiers à peu près équilibrés.

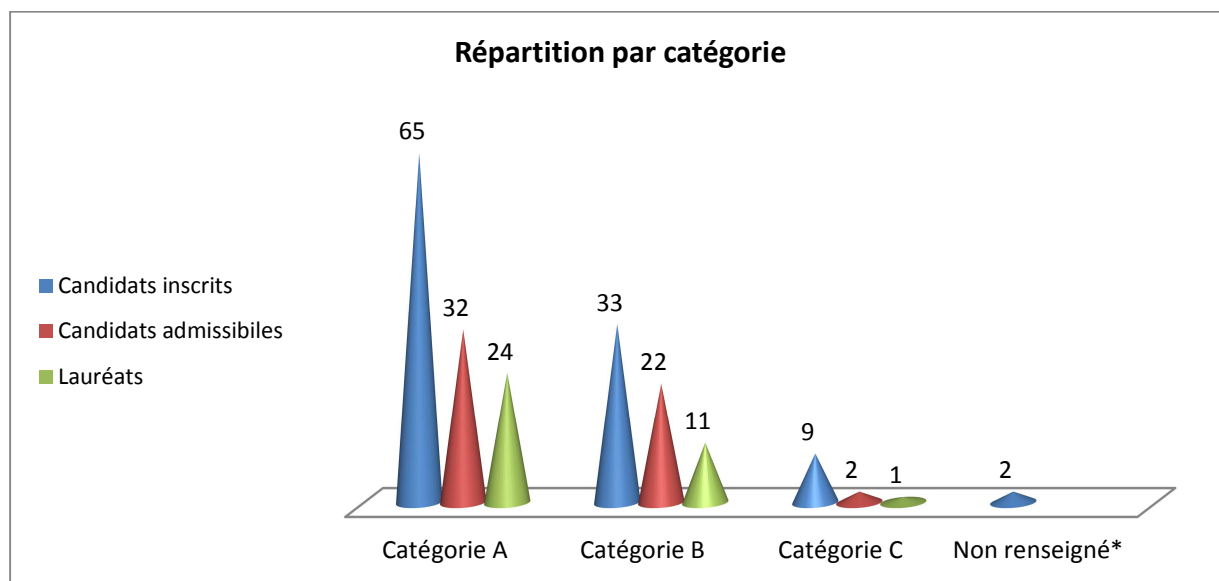
2.4- Niveau d'étude



Les candidats inscrits du niveau d'études I sont plus de 43%. Ils sont plus de 44% des admissibles et forment la moitié des lauréats. Pour leur part les candidats du niveau d'étude II représentent près 33% quelque que soit l'étape du concours.

Les candidats d'un niveau universitaire moindre se présentent également au concours et sont en situation d'être admis.

2.4- La répartition par catégorie (cycle d'accès au concours interne) :



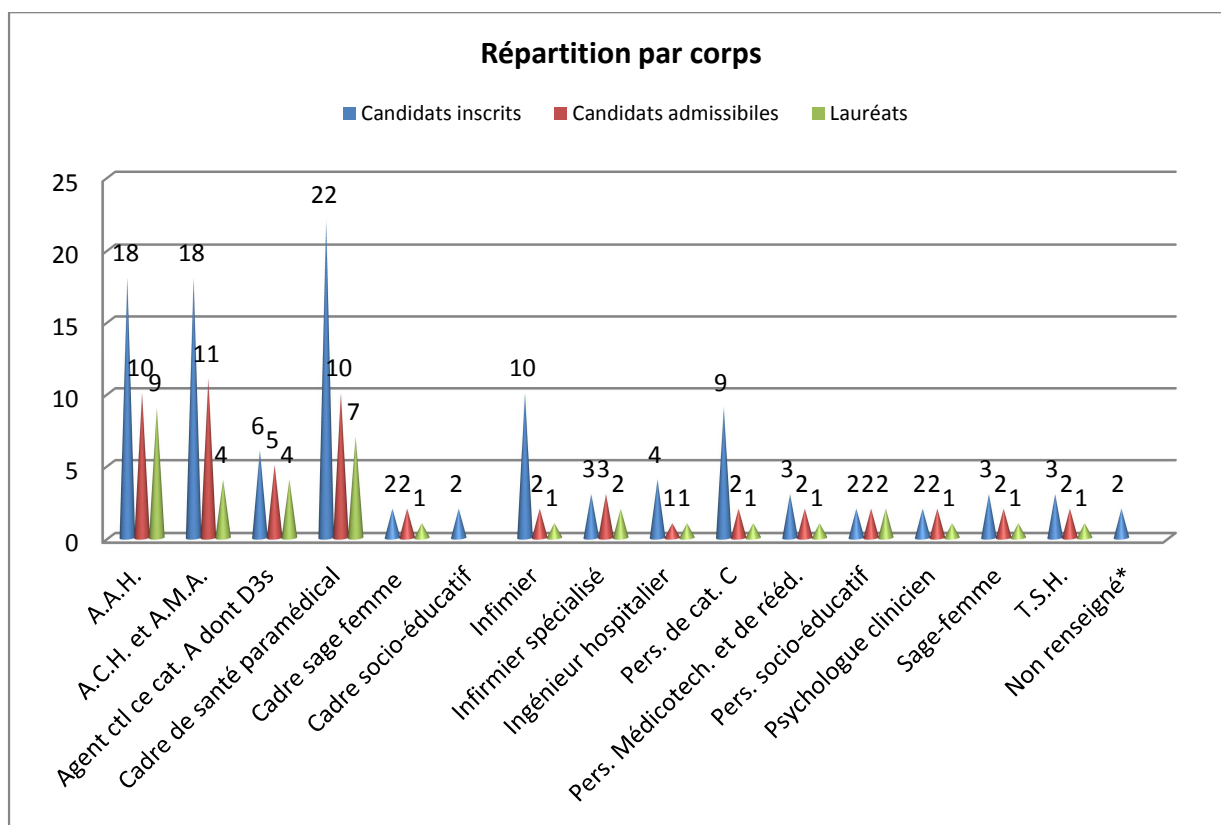
* il s'agit de deux candidats se présentant au titre du cycle préparant au troisième concours.

.../...

Les candidats au concours d'accès au cycle préparatoire au concours interne de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social appartiennent pour l'essentiel à un corps de catégorie A puisqu'ils représentent comme en 2015 presque 60%. L'émergence des professionnels paramédicaux diplômés d'Etat reclassés progressivement tous en catégorie A est un des facteurs explicatifs.

Pour autant, ce concours reste également ouvert et accessible aux fonctionnaires et contractuels des catégories B et C.

2.5- La répartition par situation professionnelle (les deux cycles confondus) :



* il s'agit de deux candidats se présentant au titre du cycle préparant au troisième concours.

Les candidats inscrits au concours d'accès au cycle préparatoire au concours interne de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social appartiennent aux différentes filières exerçant dans la Fonction publique hospitalière (filiale administrative, paramédical, socio-éducative, technique, etc...) et représentent, à ce titre, la diversité hospitalière. Néanmoins, deux corps sont davantage représentés ; celui des attachés hospitaliers (16,50% en 2016 contre 19,85% en 2015) et celui des cadres de santé paramédicaux (plus de 20% en 2016 contre 15,25% en 2015).

Chez les lauréats, les attachés hospitaliers restent les mieux représentés (25% en 2016 contre 35,50% en 2015), il est vrai qu'ils constituent le vivier naturel des deux corps de direction.

3- Les épreuves écrites d'admissibilité :

Les épreuves du concours pour l'accès au cycle préparatoire aux concours interne et troisième concours d'admission sont communes aux deux cycles.

.../...

Observation générale :

Comme les années précédentes, le jury souligne des lacunes relatives à l'orthographe, au vocabulaire et à la syntaxe dans certaines copies. Les qualités rédactionnelles sont fréquemment insuffisantes et amènent à s'interroger sur la préparation des candidats à l'exercice et la compréhension des sujets à traiter.

La rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général (Durée : quatre heures ; coefficient 2)

A l'exception de quelques très bonnes copies, le niveau reste faible, voire très faible en particulier pour ceux du cycle d'accès au concours interne.

Certains candidats des deux concours ne maîtrisent pas la technique de la note de synthèse et rédigent une dissertation plus ou moins bien structurée.

Alors que le dossier documentaire ne présentait pas de difficulté de compréhension, ni de sélection des éléments et malgré l'énoncé du plan dans la formulation de la question, de nombreuses copies ne répondent pas aux critères attendus d'une note de synthèse : clarté, concision, mise en évidence des données essentielles des textes, construction rigoureuse du devoir.

A titre d'exemple, la notion « d'enjeux » n'est souvent pas maîtrisée. Les devoirs consistent le plus souvent en une simple redite des propos issus des documents.

Cycle d'accès au concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	98	3,50	17,25	9,87

Cycle d'accès au troisième concours

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	2	6,00	10,50	8,25

La rédaction d'une composition sur un sujet d'actualité, choisi par le candidat entre trois sujets, dont l'un au moins se rapporte aux problèmes sanitaires, sociaux et médico-sociaux contemporains (durée : quatre heures ; coefficient 1).

Le niveau moyen des copies est insuffisant. On relève une absence de rigueur dans l'exposé des arguments présentés, un manque de concision et de précision, un manque de construction et de structuration des idées.

.../...

Le sujet relatif à l'urgence a, dans la quasi-totalité des copies, été totalement incompris. Les candidats ayant choisi ce sujet ont traité de l'état d'urgence.

Peu de devoirs témoignent réellement d'une réflexion personnelle, d'une analyse : très souvent le style est stéréotypé, simpliste, ou consiste en un simple verbiage.

Cycle d'accès au concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Composition	97	1,25	17,750	10,29

* une personne n'a pas concouru à cette épreuve

Cycle d'accès au troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Composition	1	13,00	13,000	13,00

* une personne n'a pas concouru à cette épreuve

4- L'admission : Conversation avec les membres du jury (coefficient 3) :

Observation générale :

Les candidats ont été généralement préparés à l'exercice de présentation de leur parcours et de leurs motivations, ce qui entraîne des présentations généralement stéréotypées, ne mettant pas suffisamment en exergue les éléments marquants du parcours professionnel. De nombreuses présentations consistent en l'énoncé chronologique du CV.

Peu de candidats se projettent dans l'exercice professionnel de DH et D3S. La vision des métiers est souvent approximative, témoignant d'une motivation promotionnelle, plus que professionnelle. On observe généralement une relative méconnaissance du secteur médico-social par les candidats issus du sanitaire et inversement.

L'exposé du thème ou du texte, se révèle globalement plutôt décevant : connaissances approximatives des candidats et mise en évidence d'un faible niveau de culture générale et d'un manque de curiosité notamment à l'égard de leur environnement professionnel. La capacité à la réflexion est souvent limitée, alors que les questions posées par le jury sont simples et sans ambiguïté.

La plupart des candidats ne semble pas s'intéresser à l'actualité immédiate et fait preuve d'une méconnaissance parfois inquiétante de certaines données essentielles de l'environnement sanitaire et médico-social. L'ouverture sur l'actualité sociétale est souvent très limitée.

De nombreux participants utilisent le texte comme un thème et ne dégagent pas les idées principales du texte choisi, et n'en font pas de critique. Seuls deux candidats se distinguent par leur niveau général de connaissances et d'analyse.

Cycle d'accès au concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	56	4,00	16,00	10,17

Cycle long : Cycle d'accès au troisième concours :

Aucun candidat n'était admissible

Observation générale :

Le jury constate le nombre insuffisant de candidats à ce concours eu égard au nombre de places offertes. Dans ce contexte marqué par une sélection insuffisante à la base, on peut légitimement craindre qu'à l'image des années antérieures, l'investissement dans la promotion professionnelle aboutisse à un résultat décevant, le programme de la préparation au concours d'entrée à l'EHESP, et encore plus le niveau du concours final, se révélant d'un niveau difficilement accessible pour nombre de candidats admis au cycle préparatoire.

Le jury s'est donc attaché avec l'épreuve d'admission à repérer les candidats à potentiel, et ceux présentant les meilleures et réelles capacités d'adaptation à la fonction de directeur.

L'organisation et les conditions matérielles

Les candidats et les membres du jury soulignent à nouveau la qualité de l'organisation du concours et des conditions d'accueil à toutes les étapes, en particulier lors du déroulement des épreuves orales.

Il fait part de ses remerciements aux équipes du CNG, parfaitement mobilisées et efficaces, tant envers les membres du jury, que des candidats.

Paris, le 2 juin 2016

Pour le jury, la présidente
Marie-Noëlle DESPLANCHES